

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-06

La population est avisée que le règlement 2026-06 concernant les systèmes d'alarme a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, le 25 août 2026.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles applicables aux systèmes d'alarme sur le territoire de la Municipalité et de remplacer le règlement 2002-03 concernant les systèmes d'alarme.

Ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.riviereouelle.ca ou au bureau de la soussignée, situé au 133, route 132, Rivière-Ouelle (Québec) G0L 2C0 aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, le 27 août 2026.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale, greffière-trésorière